

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2018 B 00391

Numéro SIREN : 838 950 913

Nom ou dénomination : 4 C INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 04/01/2023 sous le numéro de dépôt 29



Greffe du tribunal de commerce de Draguignan
CS 60223 - Palais de Justice 83006 DRAGUIGNAN CEDEX
Téléphone : 0494508327
www.greffe-tc-draguignan.fr - www.infogreffe.fr

GM/2018 B 00391
GECECA
ESPACE ATRIA
104 VOIE DENIS PAPIN
83700 SAINT-RAPHAËL

Nos références : GM/2018 B 00391

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Article R. 123-102 du code de commerce)

Concernant :

Société par actions simplifiée 4 C INVEST

QUARTIER COLMAR
83720 TRANS-EN-PROVENCE

SIREN : 838 950 913

N° de gestion : 2018 B 00391

Le greffier soussigné constate le 04/01/2023 le dépôt, enregistré sous le numéro 2023/29, des actes et pièces suivants :

- Ordonnance du président - 04/01/2023
 - Prorogation du délai de réunion de l'A.G. chargée d'approuver les comptes

Récépissé délivré le 04/01/2023

Maître Cécile LESTOURNELLE-HALLEZ

Maître Odile GIULIANO



TRIBUNAL DE COMMERCE
Palais de Justice
11, rue Pierre Clément, BP 273
83007 DRAGUIGNAN Cedex

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE**

04 JAN. 2023 4

83300 DRAGUIGNAN

Déposé sous le n° 23/24

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE**

- 4 JAN. 2023

ORDONNANCE

Nous, François MORTINI, Président du Tribunal de Commerce de Draguignan

Vu la requête ci-jointe et les motifs exposés par la :

SAS

4 C INVEST

Quartier Colmar

83720 Trans-en-Provence

RCS : 2018 B 391 / SIREN : 838 950 913

Déposé sous le N° A 29

Vu les dispositions des articles L223-26, L225-100 et R223-18-1 du code de commerce,

Accordons un délai au plus tard jusqu'au 31.12.2023 pour tenir l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes du dernier exercice social.

Disons les dépens de la présente à la charge de SAS 4 C INVEST.

Liquidons les frais de greffe à la somme de 31.53 € T.T.C.

Fait en notre cabinet à Draguignan

Le : 04 JAN. 2023

Me C. LESTOURNELLE-HALLEZ
Me O. GIULIANO, greffiers



Le Président :
François MORTINI

4 C INVEST
Société par actions simplifiée
au capital de 161 000 euros
Siège social : Quartier Colmar,
83720 TRANS-EN-PROVENCE
838 950 913 RCS DRAGUIGNAN

REQUÊTE
à Monsieur le Président du Tribunal
de Commerce de DRAGUIGNAN

Le soussigné Francesco CERAULO,

Agissant en qualité de Président de la Société 4 C INVEST, société par actions simplifiée au capital de 161 000 euros, dont le siège social est Quartier Colmar, 83720 TRANS-EN-PROVENCE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DRAGUIGNAN sous le numéro 838 950 913,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société 4 C INVEST a, conformément à ses statuts clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2021,

Que, conformément à l'article L. 227-9 du Code de commerce et à ses statuts, elle devrait réunir ses associés en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Que Madame Mireille CERAULO, associée de la Société étant décédé et la succession en cours, il a le 13 juin 2022, demandé à bénéficier d'un délai supplémentaire de 6 mois pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,

Qu'il lui a été accordé le 21 juin 2022, ce délai supplémentaire de 6 mois, lui permettant de tenir ladite assemblée le 31 décembre 2022 au plus tard,

Qu'il se trouve dans l'impossibilité de le faire pour le motif suivant :

- La succession de Madame Mireille CERAULO est toujours en cours. Le Notaire nous a informés qu'elle devrait être clôturée courant septembre 2023.

C'est pourquoi le soussigné a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la Société 4 C INVEST qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de 12 mois pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 susvisé.

Fait à TRANS-EN-PROVENCE
Le 20 décembre 2022

Francesco CERAULO
Président

DocuSigned by:
Francesco CERAULO
14C5C98C5AF44CA...